

Appel à candidatures

Remisage sur le domaine public de SQY de flottes de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique en libre-service

Annexe 7

Liste des conventions particulières

Pour être autorisé à occuper les emplacements situés sur les voies de gestion communale, l'Opérateur devra conclure des conventions particulières avec chaque commune concernée, dont le modèle sera identique à celui de la convention signée avec SQY (Annexe 4).

Les communes concernées au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Convention particulière Opérateur / Commune
Les Clayes-sous-Bois
Coignières
Elancourt
Guyancourt
Magny-les-Hameaux
Maurepas
Montigny-le-Bretonneux
Plaisir
La Verrière
Villepreux
Voisins-le-Bretonneux

L'implantation de stations sur les espaces privés et la conclusion de conventions particulières est autorisé sous réserve que l'Opérateur en informe préalablement SQY et que ces emplacements restent librement accessibles à l'ensemble des usagers.